

Outil GEROS d'assurance qualité des évaluations

Version: September 2021

Évaluation multi-pays du programme/stratégie de santé communautaire en République centrafricaine, au Tchad et en Guinée-Bissau: Rapport d'évaluation Tchad

RÉSUMÉ DE L'APPRÉCIATION

Appréciation globale	93%	Hautement satisfaisant
●●●●● Exceptionnel (96 % - 100 %)	5	
●●●●● Hautement satisfaisant (87,5 % - 95,99 %)	4	Dépasse les normes de l'UNICEF / UNEG pour les rapports d'évaluation. Les décideurs peuvent utiliser l'évaluation avec un degré élevé de confiance.
●●●●- Satisfaisant (62,5% - 87,49 %)	3	
●●●- Moyen (35 % - 62,49 %)	2	
●●- Insatisfaisant (0 % - 34,99 %)	1	

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

Titre du rapport d'évaluation	Évaluation multi-pays du programme/stratégie de santé communautaire en République centrafricaine, au Tchad et en Guinée-Bissau: Rapport d'évaluation Tchad
Numéro de séquence du rapport	Chad/61/2021/16798
Région	Afrique de l'Ouest et centrale
Année du rapport	2021
Bureau	Bureau Pays de l'UNICEF Tchad
Zones couvertes (pays)	Tchad
Mandat inclus	Oui
Date d'examen (jj/mm/aaaa)	02/08/22
Nom de la société d'examen	DefTedge

CLASSIFICATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Gestion de l'évaluation (contrôle et supervision des décisions d'évaluation)	Gérée par l'UNICEF
Groupes d'objectifs de l'UNICEF (alignement sur les priorités du Plan)	
Chaque enfant survit et s'épanouit	Oui
Chaque enfant apprend	Non
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	Non
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre	Non
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie	Non
Égalité des genres (transversal)	Oui
Action humanitaire (transversal)	Oui
Objet d'évaluation	Programme
Type d'évaluation	Formative
Stratégie d'évaluation	Méthodes diverses
Modèle d'évaluation (principale méthode utilisée)	Fondé sur la théorie
Niveau d'évaluation	Produit et effet
Portée géographique	Nationale
Principaux objectifs de développement durable (ODD) traités (numéro)	3

Résumé de l'assurance qualité de l'évaluation : l'évaluateur recensera les principaux éléments relevés au sujet de l'évaluation (positifs et négatifs) qu'il est pertinent de signaler à la haute direction, en récapitulant la manière dont le rapport d'évaluation remplit tous les critères fixés ou non. Selon les cas, l'évaluateur soulignera les bonnes pratiques/les éléments qui apportent une valeur ajoutée ainsi que le degré de complexité de l'évaluation.

Cette évaluation est de bonne qualité et peut être utilisée pour la prise de décision avec confiance. Sa conceptualisation, laquelle se base sur l'analyse de contributions et la théorie du changement, est particulièrement rigoureuse. La méthodologie utilise des méthodes mixtes afin de recueillir des données qualitatives et quantitatives. Les méthodes de collecte de données sont rigoureuses et comprennent une enquête de ménage avec plus de 400 mères, des discussions de groupes avec 175 membres communautaires, et des entretiens avec d'autres parties prenantes. Les constats répondent à toutes les questions d'évaluation et présentent les forces et faiblesses du programme d'une façon équilibrée. Toutefois, les données provenant de l'enquête de ménage ne sont pas présentées clairement même si la méthodologie indique que les résultats de ladite enquête aurait été utilisés pour trianguler les données provenant des autres sources. Ceci dit, l'évaluation utilise les données des enquêtes MICS d'UNICEF pour mesurer les indicateurs de résultats et se base également sur les normes mondiales établis par l'OMS en matière de santé communautaire pour examiner la performance d'UNICEF. De plus, l'intégration des aspects liés à l'égalité des genres dans la conceptualisation méthodologique ainsi que dans les constats, conclusions et recommandations constitue une bonne pratique. Finalement, l'évaluation propose des conclusions, leçons apprises et recommandations de qualité. Toutefois, les conclusions auraient pu être encore plus analytiques si elles avaient incorporé une analyse portant sur l'avenir dans l'ensemble du texte, plutôt que dans un paragraphe séparé.

Recommandations d'améliorations : l'évaluateur élaborera de principales recommandations à suivre pour améliorer l'évaluation, en précisant les sections du rapport où des défauts ont été repérés. Selon leur pertinence, l'évaluateur mentionnera des ressources sur lesquelles les responsables d'évaluation pourront s'appuyer pour superviser les évaluations à venir.

Pour les évaluations futures, les constats devraient présenter l'ensemble des données provenant de toutes les sources. Par ailleurs, dans le but de rédiger des conclusions qui sont le plus analytiques possibles, les évaluateurs pourraient davantage discuter de l'implication des constats pour le futur. Finalement, il serait important de s'assurer que le nombre maximal de pages établi par les TDRs n'est pas dépassé.

APPRÉCIATIONS PAR SECTION

SECTION A : RÉSUMÉ (pondération 5 %)	67%	Commentaires sur l'appréciation
Question 1 Le résumé peut-il éclairer les processus décisionnels ?		
i Est clairement présenté, constitue un document distinct qui peut servir à éclairer les processus décisionnels et est à la fois suffisamment concis et détaillé pour les utilisateurs principaux (longueur maximum de cinq pages, sauf indication contraire dans le mandat).	En partie	Le résumé est bien présenté et constitue un document distinct qui peut servir à appuyer la prise de décisions. Cependant, la longueur du résumé est de 6 pages, ce qui dépasse légèrement le nombre de pages maximum alloué au résumé.
ii Comprend tous les éléments nécessaires (présentation de l'intervention, finalité, objectif et public cible de l'évaluation, méthodologie d'évaluation, principales conclusions concernant les résultats, enseignements tirés si requis, principales recommandations) conformément au mandat.	En partie	Le résumé comprend presque tous les éléments nécessaires - y compris les leçons apprises. Toutefois, les utilisateurs de l'évaluation ne sont pas spécifiés.
iii Inclut toutes les informations essentielles nécessaires afin de comprendre l'intervention et l'évaluation ET ne fournit pas d'informations nouvelles absentes du reste du rapport.	Oui	Le résumé synthétise bien les informations présentées dans le rapport et ne fournit pas de nouvelles informations.

SECTION B : CONTEXTE (pondération 5 %)		93%	Commentaires sur l'appréciation
Question 2	L'objet de l'évaluation est-il clairement décrit ?		
	i Description claire et adéquate de l'intervention, y compris des éléments suivants : lieu(x), calendriers, coût/budget et statut de mise en œuvre.	Oui	Le rapport offre une description complète de chacune des six approches de santé communautaires soutenues par l'UNICEF au Tchad depuis 2015. Ceci inclut des informations au niveau des lieux d'intervention, budget, calendrier et autres.
	ii Description claire et adéquate des titulaires de droits visés (bénéficiaires) et des détenteurs d'obligations (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux assumant des responsabilités dans le cadre de l'intervention), présentés par type (institutions/organisations, communautés, individus, etc.) et par emplacement géographique (zone urbaine, zone rurale, quartier spécifique, commune/ville, sous-région, etc.), avec données chiffrées sur les bénéficiaires atteints, ventilées par sexe, par âge, par handicap, etc. (selon ce qui est adapté à la finalité de l'évaluation).	Oui	La section 1.2.6 offre une description complète des titulaires de droits pour chacune des six approches de santé communautaire. En outre, l'annexe 8 présente de plus amples informations sur les bénéficiaires, ventilé par âge. Tel que mentionné au commentaire à la question 4i, le Tableau 1.2 présente des informations sur les détenteurs d'obligations.
Question 3	Le contexte d'intervention est-il clairement décrit ?		
	i Description claire et adéquate du contexte d'intervention (selon les cas : facteurs législatifs, socioéconomiques, politiques, culturels, institutionnels, internationaux et relatifs aux rapports de force/aux privilèges, etc.) et de la relation entre le contexte et la mise en œuvre de l'intervention.	Oui	Cette section présente clairement le contexte administratif, socio-économique et juridique en lien avec la santé de l'enfant et les services de santé au Tchad. Le contexte donne également un bon aperçu du contexte politique.
	ii Établissement de liens avec les ODD et utilisation des cibles et des indicateurs pertinents au vu du domaine évalué.	En partie	Le rapport fait référence à l'objectif de développement durable (ODD) 3 en matière de santé. Par contre, il ne mentionne pas de cible spécifique.
	iii Description claire et adéquate (lorsqu'il est approprié d'en fournir une) du statut et des besoins des titulaires de droits/des bénéficiaires de l'intervention.	Oui	Le contexte décrit bien le statut et les besoins de titulaires de droits au Tchad, notamment en matière de santé maternelle et infantile.
Question 4	Les principales parties prenantes, leurs relations et leurs contributions sont-elles clairement définies ?		
	i Recensement du ou des organisme(s) de mise en œuvre, des partenaires de développement, des titulaires de droits ainsi que des autres détenteurs de droits et parties prenantes, avec présentation des liens qui les unissent (cartographie des parties prenantes, etc.) selon les cas.	Oui	Le Tableau 1.2 identifie les parties prenantes du programme, y compris les contreparties gouvernementales, donateurs et agences des National Unies (y compris UNICEF), ainsi que les partenaires de mise en œuvre.
	ii Définition des rôles et des contributions (financières ou d'autre type) des principales parties prenantes, y compris de l'UNICEF.	Oui	Le Tableau 1.1 décrit les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes.
SECTION C : FINALITÉ, OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION (pondération 5 %)		100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 5	La finalité de l'évaluation est-elle clairement décrite ?		
	i Définition claire de la finalité de l'évaluation, notamment des raisons pour lesquelles elle devait être effectuée au moment concerné, de ce à quoi elle devait servir et des principaux utilisateurs visés.	Oui	La double finalité de l'évaluation, laquelle est axée sur la responsabilité et l'apprentissage, est bien expliquée. Les utilisateurs ainsi que les utilisations prévues, sont détaillés dans le Tableau 2.2.
Question 6	Les objectifs et la portée de l'évaluation sont-ils clairs et conformes à ce qui est faisable ?		
	i Description claire et complète de ce que l'évaluation vise à accomplir en fin de processus, avec mention des éventuelles modifications apportées aux objectifs fixés dans le mandat (le cas échéant).	Oui	L'évaluation identifie clairement les objectifs de l'évaluation. Ceux-ci sont consistants avec les objectifs établis par les TdRs.
	ii Description claire et complète de la portée de l'évaluation, y compris de ce qui sera et de ce qui ne sera pas traité (thèmes, périodes, zones géographiques avec définition des termes clés) ainsi que, selon les cas, des raisons de la portée choisie (spécifications dans le mandat, impossibilité d'accéder à des zones géographiques du fait de la situation politique ou de sécurité au moment de l'évaluation, manque de données ou d'éléments de preuve concernant certains aspects de l'intervention).	Oui	Le rapport décrit de façon compréhensive la portée thématique, géographique et chronologique de l'évaluation.
Question 7	La théorie du changement, la chaîne de résultats ou la logique est-elle clairement articulée ?		
	i Description claire des résultats visés par l'intervention, ou des composantes de la chaîne de résultats que l'évaluation concerne ou met à l'épreuve.	Oui	Le Tableau 1.1 identifie les objectifs principaux des approches de santé communautaires (SC) soutenues par l'UNICEF au Tchad.
	ii Présentation narrée et/ou sous forme de graphiques de la relation de cause à effet entre les produits et les effets (chaîne de résultats, modèle logique, théorie du changement, matrice d'évaluation, etc.)	Oui	La théorie du changement qui est présentée au Graphique 1.6 démontre la relation entre les produits et les effets escomptés. De plus, le cadre logique du programme comportant les résultats détaillés est inclus à l'Annex 30.
	iii Examen de la théorie du changement ou du cadre de résultats en cas d'évaluation fondée sur la théorie, avec reformulation/amélioration par les évaluateurs si le mandat l'exige.	Oui	Une théorie du changement a été reconstruite par les évaluateurs pour cette évaluation. En plus de démontrer la chaîne de résultats, la TdC présente aussi une série d'hypothèses et de risques.
SECTION D : MODÈLE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION (pondération 20 %)		100%	Commentaires sur l'appréciation

Question 8	L'évaluation utilise-t-elle les questions et les critères d'évaluation pertinents dont l'adéquation à sa finalité est explicitement démontrée ? Les normes d'évaluation de l'UNICEF se réfèrent aux critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, viabilité et impact), qui ne sont pas forcément applicables à toutes les évaluations. Les évaluations doivent aussi tenir compte de l'équité, de la nécessité de ne laisser personne de côté ainsi que des méthodes fondées sur les considérations liées au genre et aux droits fondamentaux (ces aspects peuvent être intégrés à d'autres critères). Les évaluations de l'action humanitaire doivent aussi prendre en compte la couverture, l'interdépendance, la coordination, la protection et la sécurité.		
	i Les questions et les sous-questions d'évaluation sont adaptées à la concrétisation des objectifs et de la finalité de l'évaluation. Les critères pertinents sont précisés et correspondent aux questions.	Oui	Le rapport spécifie les questions/sous-questions d'évaluation, lesquelles sont adaptées à la finalité et aux objectifs de l'évaluation. Le rapport précise également les critères d'évaluation ciblés, soit la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'égalité des genres, AFDH et équité.
	ii En plus des questions et des sous-questions, la matrice d'évaluation comprend les indicateurs, les critères de référence, les hypothèses et/ou les autres éléments sur lesquels l'analyse et l'élaboration des conclusions peuvent se fonder.	Oui	L'annexe 10 présente la matrice d'évaluation. Celle-ci inclut les questions/sous-questions d'évaluation, ainsi que plusieurs indicateurs servant à guider l'analyse.
Question 9	Le rapport définit-il des méthodes adéquates de collecte de données, d'analyse et d'échantillonnage ?		
	i Le modèle d'évaluation et l'ensemble de méthodes utilisés sont appropriés et suffisamment efficaces au vu de la finalité, des objectifs et de la portée de l'évaluation ; ils sont pleinement et clairement définis.	Oui	Le cadre de l'évaluation se base sur une conception hybride qui combine un modèle de recherche non-expérimental et une analyse des contributions basée sur une analyse de la TdC reconstituée (l'analyse de contribution est décrite en détail à l'annexe 12). De plus, le rapport décrit les méthodes de collecte de données. Celles-ci comprennent des méthodes qualitatives (Entrevues avec des informateurs clés (EIC); Groupes de discussion (GD); Atelier (Réflexion/Validation des résultats); Collection de preuves de terrain / photographies) ainsi que des méthodes quantitatives (enquête de ménage). Une revue documentaire a également été effectuée.
	ii Les sources des données sont appropriées (les évaluations s'appuient normalement sur des sources qualitatives et quantitatives, sauf indication contraire dans le mandat) et sont toutes clairement définies.	Oui	Le rapport présente les sources de données. Celles-ci représentent de façon adéquate toutes les parties prenantes. Au total, 23 personnes ont été consultées par entrevues (responsables gouvernementaux, partenaires d'exécution, équipe de l'UNICEF, personnel de santé au niveau des districts).
	iii La stratégie d'échantillonnage est décrite ; elle doit préciser les moyens employés pour recueillir différents points de vue (justification nécessaire en cas de non respect de cette obligation).	Oui	Le rapport explique bien la stratégie d'échantillonnage pour l'enquête de ménage. De plus, l'annexe 16A décrit l'échantillonnage des personnes rencontrées par les groupes de discussion.
	iv Description claire et complète des méthodes d'analyse.	Oui	La Section 3.3 explique en détail l'approche pour le traitement et l'analyse des données. L'équipe d'évaluation a utilisé SPSS pour l'analyse quantitative et MAXQDA pour l'analyse qualitative. L'annexe 18 apporte plus de détail sur l'analyse de données quantitative et le codage des données qualitative.
	v La méthodologie permet d'établir des relations de cause à effet entre les produits et les effets attendus.	Oui	La conception de la méthodologie se base sur une analyse des contributions afin d'établir une cause à effet entre les produits et les effets attendus. L'analyse des contributions se base sur la TdC reconstituée.
	vi Description claire et complète des limites et des contraintes rencontrées par l'évaluation, y compris des lacunes dans les données probantes générées et en matière d'atténuation de la partialité, avec présentation des façons dont les évaluateurs ont géré ces facteurs (dans la mesure de ce qui était possible).	Oui	Le Tableau 3.4 identifie les limitations de l'évaluation ainsi que les mesures d'atténuation employées.
Question 10	Les problèmes et les considérations éthiques sont-ils décrits ? L'évaluation doit être fondée sur les principes éthiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) en matière d'évaluation. Par conséquent, le rapport d'évaluation doit comprendre les éléments suivants :		
	i Référence explicite et contextualisée aux obligations des évaluateurs du GALUE (indépendance, impartialité, crédibilité, conflits d'intérêts, responsabilité) et/ou aux principes des Lignes directrices éthiques révisées du GALE de 2020 (intégrité, responsabilité, respect, bienfaisance).	Oui	La méthodologie fait référence aux normes et standards d'éthique de l'GNUE. Par ailleurs, les annexes 22 et 23 expliquent plus en détails les mesures prises par les évaluateurs et le personnel sur le terrain pour assurer le respect de toutes les normes, et procédures et obligations des évaluateurs.
	ii Description des garanties éthiques applicables aux participants, adaptées aux caractéristiques de la méthodologie, ainsi que de la façon dont elles sont mises en œuvre (respect de la dignité et de la diversité, droit à l'autodétermination, représentation équitable, conformité aux codes s'appliquant aux groupes vulnérables, confidentialité, nuisances à éviter). Dans les cas où l'évaluation comprend des entretiens avec des enfants, mention explicite des procédures de l'UNICEF en matière de recherche éthique impliquant des enfants.	Oui	Le rapport décrit amplement les garanties d'éthique appliquées pour la collecte de données, y compris les garanties d'éthique auprès des populations bénéficiaires (voir Annex 23). Même si aucune donnée n'a été recueillie auprès des enfants et adolescent, l'évaluation a également sollicité l'approbation du Comité National Bioéthique du Tchad.
Question 11	L'évaluation intègre-t-elle des pratiques novatrices qui ajoutent de la valeur au processus d'évaluation?		

	i Les pratiques d'innovation sont utilisées pour améliorer la qualité du processus d'évaluation. Cela pourrait être évident de plusieurs façons, telles que la conception de la méthodologie (c'est-à-dire l'utilisation de la technologie pour la collecte de données, des processus participatifs étendus, des processus d'analyse systématique tels que la communication collaborative des résultats et l'intégration de mégadonnées, des stratégies spécifiques pour faire face à la complexité telles que la collecte des résultats, une forte orientation sur les droits de l'enfant) ou des moyens de partager les résultats de l'évaluation.	Oui	Tel que mentionné au commentaire à la question 9i, les méthodes utilisées pour la collecte de données vont au-delà des méthodes traditionnelles et ont permis de consulter de nombreux groupes communautaires, y compris les bénéficiaires directs du programme. Cela est en soit innovatif étant donné le contexte difficile de la pandémie Covid-19. L'équipe en charge de l'évaluation a établi un partenariat avec une entreprise locale qui s'est chargée de la collecte de donnée. Des mesures rigoureuses de contrôle de la qualité des données ont été mises en place.
SECTION E :	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION (pondération 25 %)	92%	Commentaires sur l'appréciation
Question 12	Les résultats traitent-ils clairement de tous les objectifs et de l'entière portée de l'évaluation ?		
	i Les résultats combinent suffisamment de types de données probantes pour que l'ensemble des questions, des sous-questions et des critères d'évaluation soient systématiquement traités.	Oui	Les constats répondent à toutes les questions et sous-questions de l'évaluation.
	ii La formulation des résultats se réfère explicitement au cadre de résultats de l'intervention/au mandat.	Oui	Les constats font référence au cadre logique ainsi qu'à la TdC reconstituée.
Question 13	Les résultats de l'évaluation découlent-ils d'une utilisation consciencieuse, explicite et judicieuse des meilleures données disponibles, objectives, fiables et valides, en plus d'être fondés sur une analyse exacte des données probantes quantitatives et qualitatives ?		
	i L'évaluation recourt à des ensembles de données qualitatives et quantitatives crédibles. Elle fournit les données relatives aux produits et aux effets appropriées d'après le cadre d'évaluation. L'emploi de multiples sources de données témoigne clairement d'un recoupement des informations.	En partie	L'évaluation présente plusieurs données quantitatives (MICS, rapportage internes, autres documents, etc.) et qualitatives (entrevues). Cependant, les données prévenantes des discussions de groupe auraient pu être présentées plus clairement, surtout pour appuyer l'analyse des résultats. De plus, les constats sur l'efficacité ne présentent pas les données de l'enquête de ménage effectuée auprès des mères, bien que la méthodologie indique clairement que "les résultats de l'enquête ont été utilisés pour trianguler les résultats avec les données qualitatives d'une part et secondaires d'autre part afin de porter un jugement valide sur l'efficacité des interventions de santé communautaires".
	ii Les résultats sont clairement fondés sur les données probantes présentées, qu'elles soient positives ou négatives, et y donnent suite. Les résultats s'appuient sur des indicateurs de performance, des normes, des critères de référence ou d'autres outils de comparaison clairement définis, conformément à ce qui est adapté à chaque question d'évaluation.	Oui	Les constats font état des forces et faiblesses du programme et expliquent les activités/extrants qui ont contribué aux résultats. Les évaluateurs ont notamment eu recours aux enquêtes MICS pour mesurer les indicateurs de résultats. De plus, les constats utilisent les normes globales établies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé communautaire comme point de référence.
	iii Les raisons (contextuelles, institutionnelles, liées au personnel d'encadrement, etc.) de l'accomplissement ou du non accomplissement de résultats sont clairement identifiées. En cas d'évaluation fondée sur la théorie, les résultats analysent la chaîne logique (progression, ou non, de la mise en œuvre vers l'obtention de résultats).	Oui	Les constats identifient les facteurs externes et internes qui ont affecté l'atteinte des résultats à travers le texte. De plus, les facteurs favorables et défavorables sont présentés clairement par le biais d'un tableau (voir Tableau 4.6).
Question 14	L'évaluation examine-t-elle et utilise-t-elle les éléments de gestion axée sur les résultats de l'intervention ?		
	i Examen de la mesure dans laquelle le système de suivi de l'intervention (y compris le degré de complétion et d'adéquation des résultats/du cadre de performance, en tenant compte des logiques verticale et horizontale, des outils de suivi et d'évaluation ainsi que de leur utilisation) permet d'éclairer les processus décisionnels.	Oui	Le Tableau 4.5 fait une analyse du système de suivi et mentionne si celui-ci a été utilisé pour la prise de décisions.
SECTION F :	CONCLUSIONS & ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ÉVALUATION (pondération 10 %)	88%	Commentaires sur l'appréciation
Question 15	Les conclusions font-elles clairement état d'un examen objectif et global de l'intervention ?		
	i Les conclusions sont clairement rédigées et correspondent à la finalité ainsi qu'aux objectifs de l'évaluation. Elles sont suffisamment axées sur ce qui est à venir (dans les cas où une évaluation formative ou la mise en œuvre devraient se prolonger ou entrer dans une phase supplémentaire).	En partie	Les conclusions sont bien écrites et sont en lien avec les constats de l'évaluation. Les conclusions terminent avec un paragraphe qui reflète sur l'avenir. Toutefois, les conclusions auraient pu être encore plus analytique si cette réflexion avait été incorporée à la totalité des conclusions, plutôt que dans un paragraphe séparé.
	ii Les conclusions sont correctement déduites des résultats et dépeignent les points forts et les limites de l'intervention d'une manière qui apporte un éclairage et des analyses allant au-delà de la présentation des résultats.	Oui	Les conclusions identifient bien les points forts et les points faibles du programme et apporte une analyse qui va au-delà des résultats.
Question 16	L'évaluation a-t-elle permis de tirer des enseignements logiques et instructifs ? [question non applicable s'il n'existe pas d'enseignements tirés et que le mandat n'en exige pas]		
	i Les enseignements tirés sont logiquement déduits des résultats et demeurent applicables et pertinents en dehors de la portée de l'évaluation.	Oui	Le rapport inclut une section portant sur les leçons apprises (avec 4 leçons au total). Celles-ci sont logiquement tirées des constats et sont pertinentes en dehors du contexte de l'évaluation.
	ii Les enseignements sont présentés de façon claire et concise, mais avec suffisamment de détails pour être utiles au public visé.	Oui	Les leçons apprises sont concises et, à la fois, contiennent suffisamment de détails pour être utiles.
SECTION G :	RECOMMANDATIONS (pondération 15 %)	100%	Commentaires sur l'appréciation
Question 17	Les recommandations sont-elle solidement fondées sur l'évaluation ?		

	i Les recommandations sont conformes à la finalité de l'évaluation, clairement formulées et logiquement déduites des résultats et/ou des conclusions.	Oui	Les recommandations dérivent logiquement de constats (et identifie de façon explicite les constats et conclusions correspondantes. Les recommandations sont conformes à la finalité de l'évaluation.
	ii Les recommandations sont utiles et peuvent être mises en pratique, que ce soit par les principaux utilisateurs visés ou dans le cadre des principaux usages ciblés (en fonction de l'intervention) ; les directives de mise en œuvre nécessaires sont fournies.	Oui	Les recommandations sont utiles et proposent des actions spécifiques afin de guider leur mise en œuvre.
	iii Le processus d'élaboration des recommandations est décrit ; les détenteurs d'obligation y ont participé, et les titulaires de droits également dans la mesure du possible (dans le cas contraire, les raisons de leur non participation doivent être expliquées).	Oui	La méthodologie confirme que les recommandations ont été validées avec le groupe de référence d'évaluation lors d'un atelier de validation.
Question 18	Les recommandations sont-elles clairement présentées ?		
	i Description claire des groupes ou des détenteurs d'obligations responsables de la mise en œuvre de chaque recommandation (ou regroupement thématique clair des recommandations). Hiérarchisation et/ou classification claire des recommandations afin de faciliter leur mise en pratique.	Oui	Les utilisateurs responsables de mettre en œuvre les recommandations sont bien identifiés. De plus, les recommandations sont regroupées (stratégiques et opérationnelles). Finalement, le niveau de priorité et les échéances pour la mise en œuvre de chaque recommandation sont bien spécifiés.
SECTION H : STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT (pondération 5 %)		93%	Commentaires sur l'appréciation
Question 19	Le rapport d'évaluation fournit-il toutes les informations nécessaires ?		
	i Les pages d'introduction comprennent les éléments suivants : Nom de l'objet évalué, période d'évaluation, date du rapport, emplacement géographique de l'objet évalué, nom et/ou organisation(s) d'origine du ou des évaluateur(s), nom de l'organisation ayant commandé l'évaluation, table des matières (comprenant, selon les cas, les tableaux, graphiques, figures et annexes), liste des acronymes ou abréviations, numérotation des pages.	Oui	Les pages d'introduction comprennent tous les éléments requis.
	ii Les annexes contiennent les éléments suivants : mandat, matrice d'évaluation, liste des personnes interrogées, chaîne de résultats/théorie du changement/cadre logique (sauf inclusion dans le corps du rapport), liste des visites de terrain, outils de collecte de données (enquêtes, questionnaires d'entretiens, etc.), liste des pièces justificatives. Il peut également être approprié d'inclure en annexe : des détails supplémentaires sur la méthodologie, la chaîne de résultats et des informations sur le ou les évaluateur(s).	Oui	Les annexes contiennent tous les éléments requis ainsi que des éléments additionnels sur la description du programme et ses bénéficiaires, la méthodologie et autres.
Question 20	Le rapport est-il doté d'une structure logique ?		
	i Il est facile d'identifier la structure du rapport et de s'y repérer (les sections sont numérotées, les titres et les sous-titres sont clairs, la mise en page est bien exécutée, etc.).	Oui	Dans l'ensemble, le rapport est bien structuré et comprend des sections/sous-sections qui sont numérotées.
	ii La structure est conforme aux directives de l'UNICEF sur les rapports d'évaluation : les sections sur le contexte, la finalité et la méthodologie doivent normalement précéder les résultats, qui sont en principe suivis des conclusions, des enseignements tirés et des recommandations.	Oui	La structure du rapport est conforme aux directives de l'UNICEF sur les rapports d'évaluation.
Question 21	Le rapport est-il bien présenté ?		
	i Le rapport est d'une longueur raisonnable ; il n'excède pas le nombre de pages éventuellement spécifié dans le mandat.	En partie	La longueur du rapport est de 73 pages sans les annexes. Ceci dépasse la longueur maximale de 50 pages établie par les TdRs.
	ii Le rapport est facile à comprendre (style de rédaction accessible au public visé) et ne comporte globalement pas d'erreurs de grammaire, d'orthographe et de ponctuation.	Oui	Le rapport est bien écrit et facile à comprendre. Aucune erreur de frappe est observée.
	iii Le rapport emploie de nombreuses représentations visuelles (infographies, cartes, tableaux, figures, photos) pour faciliter la transmission des principales informations. Ces représentations sont clairement présentées, nommées et indexées dans le texte.	Oui	L'évaluation utilise plusieurs représentations visuelles, telles que des tableaux, cartes géographiques et figures, afin de présenter l'information de façon concise.
SECTION I : PRINCIPES D'ÉVALUATION (pondération 10 %)		86%	Commentaires sur l'appréciation
Question 22	A-t-il été envisagé d'intégrer au modèle et au style d'évaluation l'engagement des Nations Unies et de l'UNICEF en faveur d'une gestion des programmes, de l'égalité des genres et de l'équité fondée sur les droits fondamentaux ?		
	i Le modèle d'évaluation se réfère et recourt à l'un ou à plusieurs des documents suivants : cadre fondé sur les droits, Convention relative aux droits de l'enfant, Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres références en matière de droits.	En partie	Les constats mentionnent brièvement la Convention relative aux droits de l'enfant (CNUDE) ainsi que la déclaration universelle des droits de l'homme, mais l'analyse fondée sur les traités internationaux des droits humains aurait pu être plus approfondie.
	ii Le degré de participation à la mise en œuvre de l'évaluation des principaux titulaires de droits et détenteurs d'obligations est clairement décrit (un groupe de référence a été établi, les parties prenantes ont servi d'informateurs ou participé à la collecte de données, etc.).	Oui	La méthodologie décrit le niveau de participation des titulaires de droits et détenteurs d'obligation. En outre, l'annexe 24 décrit en détail le rôle du Groupe de Référence d'Évaluation.
	iii Le style d'écriture employé contribue à l'autonomisation, est inclusif et évite les préjugés concernant le genre, la sexualité, l'âge, la culture et la religion ; il utilise les termes « titulaires de droits » et « détenteurs d'obligations » ; les données sont ventilées par groupe marginalisé ; les écarts de résultats sont évalués (présentation des résultats selon les différents groupes).	Oui	Le rapport emploie une terminologie qui évite les préjugés et qui est basée sur les droits. Par exemple, les termes "détenteurs d'obligations" et "titulaires de droits" sont utilisés fréquemment. Le rapport présente également des données ventilées par sexe.
	iv L'évaluation examine la mesure dans laquelle la mise en œuvre de l'intervention intègre les droits de l'enfant et l'objectif de ne laisser personne de côté (prise en compte du genre et des groupes marginalisés et exclus). Elle tient compte des personnes handicapées.	En partie	L'évaluation a adopté un critère portant sur l'égalité des genres et l'équité. Par conséquent, les constats offrent une analyse portant sur l'équité qui mesure le degré avec lequel le programme a tenu compte des groupes vulnérables. Toutefois, cette analyse ne tient pas suffisamment compte des personnes vivant avec un handicap.

Question 23	L'évaluation remplit-elle les critères de performance des évaluations du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?	9	
i	Le champ d'analyse de l'évaluation tient compte de la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ses critères et questions sont rédigés d'une manière qui garantit la collecte de données relatives à cette stratégie.	Intégration complète	L'analyse de l'égalité des genres figure parmi les objectifs de l'évaluation. De plus, l'évaluation a adopté un critère portant sur l'égalité des genres et la matrice d'évaluation inclut des questions, sous-questions et indicateurs à cet effet.
ii	L'évaluation recourt à une méthodologie, à des méthodes, à des outils et à des techniques d'analyse de données sensibles au genre.	Intégration complète	La Section 3.4 décrit l'approche utilisée pour faire en sorte que l'évaluation soit sensible au genre. Les outils pour la collecte de données comprennent également plusieurs questions qui abordent le thème de l'égalité des genres. De plus, les données sur les participants sont ventilées par sexe.
iii	Les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation font état d'une analyse des questions de genre.	Intégration complète	Les constats, conclusions et recommandations reflètent une analyse basée sur l'égalité des genres. De plus, le contexte aborde aussi les questions de genre.

Directives d'évaluation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

i Le champ d'analyse de l'évaluation tient compte de la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et ses critères et questions sont rédigés d'une manière qui garantit la collecte de données relatives à cette stratégie.

- L'évaluation examine-t-elle si, au cours de la période de mise en œuvre, suffisamment de données ont été collectées au sujet des indicateurs de résultats servant à mesurer les progrès accomplis en matière de droits fondamentaux et d'égalité des genres ?
- L'évaluation poursuit-elle un objectif spécifique d'examen des questions liées aux droits fondamentaux et à l'égalité des genres, ou incorpore-t-elle ces considérations dans d'autres objectifs ?
- Le cadre d'évaluation comprend-il un critère réservé aux questions liées au genre et/ou aux droits fondamentaux, ou inclut-il ces considérations dans d'autres critères d'évaluation ?
- Existe-t-il une question ou une sous-question consacrée à la façon dont le champ de l'évaluation intègre la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?

ii L'évaluation recourt à une méthodologie, à des méthodes, à des outils et à des techniques d'analyse de données sensibles au genre.

- L'évaluation précise-t-elle la façon dont la méthodologie tient compte des questions liées au genre, y compris comment les méthodes de collecte et d'analyse de données intègrent les considérations sexospécifiques et garantissent la collecte de données ventilées par sexe ?
- L'évaluation emploie-t-elle un ensemble de méthodes mixte, adapté à l'appréciation des questions liées à la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
- L'évaluation recourt-elle à une large variété de sources et de processus de traitement de données (croisement, validation, etc.) de manière à garantir leur caractère inclusif, leur exactitude et leur crédibilité ?
- Les méthodes et la stratégie d'échantillonnage de l'évaluation tiennent-ils compte de la diversité des parties prenantes concernées par l'intervention, en particulier des plus vulnérables, dans les cas où une telle prise en compte est appropriée ?

e. Les normes éthiques ont-elles été appliquées tout au long de l'évaluation, et tous les groupes de parties prenantes ont-ils été traités dans le respect de l'intégrité

iii Les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation font état d'une analyse des questions de genre.

- L'évaluation comporte-t-elle une section sur le contexte qui inclut une analyse intersectionnelle des groupes sociaux touchés, ou qui précise les instruments normatifs et les politiques liés aux droits fondamentaux et à l'égalité des genres ?
- Les résultats comprennent-ils une analyse des données fondée de manière explicite et transparente sur la comparaison des points de vue de groupes aux rôles sociaux divers, et/ou procèdent-ils à une ventilation des données quantitatives, le cas échéant ?
- Les conséquences imprévues de l'intervention en matière de droits fondamentaux et d'égalité des genres sont-elles décrites ?
- Le rapport d'évaluation fournit-il des recommandations spécifiquement axées sur les questions liées à la stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et définit-il des mesures à prendre en priorité afin d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'intervention ou de prochaines activités menées dans le même domaine ?